

La représentation électorale

Plus qu'un simple découpage

Mémoire

présenté à

La Commission de la représentation électorale

par

La Société nationale de l'Est du Québec



3 avril 2001

La réforme de la carte électorale

La Société nationale de l'Est du Québec

La Société nationale de l'Est du Québec fondée en 1945 est un organisme de défense des intérêts des Québécoises et des Québécois, actif principalement dans le Bas St-Laurent, et de promotion du Québec comme étant le siège d'une nation française en Amérique. Affiliée au Mouvement national des Québécoises et des Québécois, nos objectifs généraux se lisent ainsi :

Promouvoir l'unité de la nation québécoise en privilégiant la souveraineté de l'État québécois et son caractère français, en stimulant la fierté d'y appartenir et en favorisant l'établissement et le maintien des relations harmonieuses avec les autres pays et peuples du monde.

La Société nationale de l'Est du Québec est depuis 1969 d'option souverainiste. Le Mouvement national et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste affiliées ont compris que notre langue ne serait pleinement protégée qu'à l'intérieur d'un pays souverain, contrôlant toutes ses lois et son immigration. Elles ont compris qu'une nation possédant son drapeau et sa Fête nationale ne pouvait que devenir souveraine.

La SNEQ se préoccupe du développement économique de sa région, à commencer par la construction d'un siège social important à Rimouski, lors de nombreux investissements communautaires comme dans l'usine Cascade de Cabano, à l'origine de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent et pour le sauvetage de quelques P.M.E. en difficulté financière. La SNEQ participe aussi à des causes sociales, en animant différents débats de société, en s'engageant en éducation, soit pour aider les étudiants économiquement faibles (Fondation du Prêt d'honneur de l'Est du Québec) et en organisant des concours en histoire nationale, à défaut d'un véritable programme d'enseignement dans les écoles, et en français.

Mieux connue pour son action en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la langue française, la SNEQ rêve du jour où elle pourra travailler sur la qualité de la langue, même si elle le fait déjà, plutôt que sur sa protection. Elle rêve aussi du jour où elle pourra œuvrer davantage à la promotion du Québec et du français à l'étranger, plutôt qu'à sa survivance, à l'intérieur du régime fédéral.

Nous voulons remercier la Commission de la représentation électorale de bien vouloir entendre le mémoire de la Société nationale de l'Est du Québec.

Chapitre 1

Les principes qui sous-tendent la position de la Société nationale de l'Est du Québec

La Société nationale de l'Est du Québec est située dans une région rurale, aux prises avec un mouvement démographique à la baisse très inquiétant pour l'avenir de notre région en particulier et de toutes les régions-ressources excentriques et rurales. À notre avis, il faut différencier à l'intérieur de la vie démocratique les moyens que se donne une société pour être représentée au niveau des idées et ceux pour son propre développement. Pour y vivre, la Société nationale de l'Est du Québec sait ce qu'est une région dont le territoire est aussi vaste que certains pays d'Europe et nous connaissons les difficultés inhérentes au rôle d'un député dans nos régions. C'est pourquoi la Société nationale de l'Est du Québec ne croit pas que nous devons n'avoir qu'une vision comptable de la démocratie.

Des variables comme le niveau de vie économique, les variations de population, le nombre et l'importance des municipalités présentes sur le territoire d'un comté, l'éloignement des municipalités de son territoire pour un député, l'état des médias, la préservation du sentiment d'appartenance, les facteurs d'isolement autres que l'éloignement de la capitale et la complexité des rapports humains dans la dite région devraient être prises en compte.

Le rôle du député en est d'abord un de représentation des intérêts de sa population et il ne pourra le faire que si les conditions pour le faire sont raisonnables, le tout dans un ensemble cohérent. Nous sommes portés à exalter la vision d'un député qui s'exprime à l'assemblée nationale, alors que la réalité est bien souvent très différente. Un député d'arrière-banc n'a que de maigres possibilités de s'exprimer au nom de ses électeurs à la Chambre, ce qui est tout aussi valable, sinon plus, pour un député au pouvoir que pour un député de l'opposition. Le véritable travail d'un député réside dans son comté où de nombreuses personnes font valoir des intérêts personnels ou collectifs qu'il se doit de défendre à travers le *réseau* des officines gouvernementales.

Pour ce faire, on devrait tenir compte de l'étendue du territoire, de l'appartenance, de la diversité des porte-parole municipaux, socio-économiques ou médiatiques, de l'isolement ou de la complexité des rapports humains autant que du nombre d'électeurs. Dans une région pauvre, les efforts d'un député pour améliorer le niveau de vie de ses électeurs devront être parfois surhumains alors qu'un député d'un comté noyé dans une grande ville aisée n'aura que peu de rapports à multiplier pour satisfaire les demandes des organismes civils. On peut se demander selon quelle logique la proposition qui a été déposée par la Commission suggère d'ajouter un comté à une région en expansion économique alors que nous perdrons un comté dans une région aux prises avec l'affaiblissement démographique et économique.

Chapitre 2

Les constatations à la proposition de la commission

Les descriptions des régions ne sont pas parfaitement compatibles avec d'autres découpages : ainsi, la Commission inclut Matapédia et Matane en Gaspésie. Bien que n'occupant pas une place primordiale dans la vie économique, le découpage électoral aurait avantage à essayer de préserver l'identité des régions.

Les comtés (Matapédia et Matane) où il y a le plus de problèmes sociaux et des niveaux de vie parmi les plus bas au Québec sont ceux qui sont fondus pour devenir tout de suite le comté le plus peuplé de sa région et un des plus étendus.

Matapédia-Matane comprendrait au moins trois villes qui peuvent être considérées comme des chefs-lieux de dimensions à peu près identiques (Matane, Mont-Joli et Amqui) et dont la cohabitation peut être préoccupante pour un député mandaté pour défendre les intérêts de chacune des composantes de son comté. Il s'agit de trois territoires très distincts n'ayant que peu d'homogénéité, parfois même aux limites de la concurrence.

La ville de Matane agit, nous semble-t-il, comme un frein dans l'équilibre que nous pourrions souhaiter entre les diverses circonscriptions, dont Gaspé et Matapédia. L'ajouter à Gaspé grossirait démesurément Gaspé, ce qui est d'ailleurs le cas pour Matapédia-Matane.

Rimouski, le comté de la *métropole régionale*, le deuxième comté en population, n'a qu'une seule ville majeure, avec un nombre de municipalités plus faible et qui le deviendra davantage avec les fusions. Ce comté somme toute assez facile à gérer, hormis la forte présence d'organismes régionaux, serait plus petit que Matapédia-Matane. Est-ce bien logique?

Kamouraska-Témiscouata, malgré une configuration beaucoup plus étendue et davantage de problèmes économiques que Rivière-du-Loup, surtout dans sa partie Sud-Est, a plus d'électeurs que Rivière-du-Loup.

Le comté des Îles-de-la-Madeleine est protégé et provoque dans notre région un déséquilibre inacceptable du type de représentation.

Chapitre 3

Des propositions de modifications

Considérant qu'il est inutile d'espérer dès maintenant un rééquilibrage à partir des Îles-de-la-Madeleine;

Considérant que des interventions supplémentaires sur Bonaventure ou Gaspé ne seraient, à la limite, que maquillage;

Considérant que la principale correction, et la plus immédiatement possible et réaliste, doit diminuer l'étendue du futur comté de Matapédia-Matane;

La Société nationale de l'Est du Québec propose :

D'étendre encore un peu plus le comté de Rimouski, qui reprend déjà Ste-Luce, Luceville et Pointe-au-Père, en abandonnant St-Guy, St-Mathieu, St-Médard et St-Simon, pour qu'il comprenne les municipalités de St-Donat, St-Gabriel, Les Hauteurs et St-Charles Garnier, comme c'était le cas au début des années '70.

Ces trois éléments auraient pour avantage de redonner à Matapédia une dimension plus acceptable en termes d'étendue.

Les municipalités de Ste-Luce à St-Charles Garnier sont toutes situées dans l'axe nord-sud de la Route 298 et ont un long sentiment d'appartenance à Rimouski.

D'inverser la tendance entre Kamouraska-Témiscouata et Rivière-du-Loup pour que Rivière-du-Loup comprenne plus d'électeurs en s'étirant vers le Sud-Est de Kamouraska-Témiscouata (JAL et le secteur ou partie de secteur de Cabano).

Chapitre 4

Un appel au Gouvernement du Québec

Les Îles-de-la-Madeleine

Nous suggérons au Gouvernement du Québec de revoir le fait que les Îles-de-la-Madeleine demeurent un comté protégé. Selon toute vraisemblance, cette protection commence à avoir des effets indésirables sur la qualité de la représentation pour les comtés de l'Est. À quel titre cette région peut-elle constituer une exception comparativement à la Basse Côte-Nord où l'isolement est exceptionnel? Ainsi, outre l'Île d'Entrée, toutes les îles sont reliées par la route, ce qui n'est pas le cas en Basse Côte-Nord. Est-ce vraiment plus difficile pour le député des Îles de bien représenter ses électeurs que ce l'est pour le député de Duplessis? Les électeurs et électrices des Îles sont-ils plus pénalisés que ceux et celles de la Basse Côte-Nord lorsqu'il s'agit de consulter leur député?

Sachant très bien qu'il ne relève pas de la Commission de statuer sur les Îles-de-la-Madeleine, nous demandons à la Commission de proposer au gouvernement de légiférer pour laisser tomber la protection accordée à ce comté, pour éventuellement lui ajouter une portion de la péninsule (Gaspé par exemple) et permettre à Matapédia-Matane d'avoir un nombre d'électeurs et de municipalités plus acceptables. Qui sait, peut-être pourrait-on conserver à l'ensemble de la région les huit comtés traditionnels. C'est à regret que cette proposition est faite puisqu'il est légitime que l'éloignement, tel que celui vécu par les Îles, puisse constituer une pareille exception, à condition toutefois que les droits des autres électeurs ne soient pas outre mesure brimés.

L'avenir de notre représentation

Il y aura dans un avenir de plus en plus prévisible, si ce n'est pas déjà le cas, difficulté de bien représenter ses électeurs dans des comtés ruraux où l'étendue physique ne cesse de s'aggraver, même si nous payons pour deux groupes de députés avec des mandats fort différents. Les députés fédéraux ont bien peu de responsabilités concrètes comparativement aux députés provinciaux qui doivent, eux et elles, assumer des responsabilités relatives à tous les secteurs de la vie sociale beaucoup plus nombreuses. Dans un Québec indépendant, nous pourrions avoir une meilleure représentation avec un nombre de députés légèrement supérieur à celui actuel (125) au Québec, mais de beaucoup inférieur au total (205) des deux groupes actuels. D'ici là, les critères de répartition ne devraient pas pénaliser les comtés ruraux.

La démographie

Actuellement, les décisions relatives à l'établissement des limites et du nombre d'électeurs des comtés sont prises *principalement* sur la base d'un nombre moyen d'électeurs, avec un minimum et un maximum. À notre avis, il faudrait davantage que ce l'est aujourd'hui considérer les mouvements de population comme un critère important à prendre en compte pour aider à la reprise économique et démographique de ces comtés. Une baisse subite de population indique invariablement des difficultés économiques qui ont un impact négatif majeur sur la qualité de vie pour les personnes qui continuent de vivre dans ces régions. Ces dernières ont le droit d'être significativement représentées à l'Assemblée nationale pour éviter une trop grande détérioration de leur situation.

Nous sommes conscients que le principe « Un citoyen, Un vote » est une question essentielle en faveur de l'égalité de tous en démocratie. À tous les niveaux de gouvernement et dans tous les pays, il existe de tels déséquilibres entre l'expression du vote absolu et les résultats réels en termes de représentation, au Québec et au Canada en particulier. Dans le système québécois, le pouvoir d'utiliser le référendum pour consulter les citoyens constitue une protection additionnelle contre l'arbitraire de certains résultats lors de l'élection des députés. D'ailleurs, il faut se demander pourquoi nos gouvernements n'usent pas plus souvent de questions référendaires lors d'une élection, ce qui aurait sans doute pour effet, outre les avantages immédiats, d'éduquer la population sur les bienfaits inhérents à la consultation référendaire, plutôt que d'entretenir la phobie du prochain référendum.

La supposée sur-représentation des régions rurales ne nous apparaît pas plus offensante que la trop grande concentration du vote régionaliste. Il est clair que les privilèges électoraux accordés aux régions faiblement peuplées compensent un peu pour les désavantages subis par l'éloignement et le sous-développement souvent chronique, et c'est très bien ainsi.

Monsieur Lucien Cimon
Président

Monsieur Gaston Beauchesne
Directeur général

